DIXIÈME ANNÉE. — N° 399 — On s'abonne au Bureau du Journal 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 25 NOVEMBRE

ABONNEMENTS
FRANCE . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE . . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . — 8 fr.
Les abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMÉRO :
FRANCE . . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Les Françaises ont-elles leur place dans la Nation ?

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le vendredi après-midi de 3 à 5 heures.

Toutes les bonnes Françaises doivent lire « LA FRANÇAISE ».

Tous les bons Français, doivent les y encourager.

La France cherche la Femme

Réponse à M. Israël Zangwill

L'illustre romancier anglais Israël Zangwill a publié récemment un article dont la *Grande Revue* a donné la traduction.

Cet article contient des aperçus critiques sur l'action féminine pendant la guerre chez les nations belligérantes, d'après une enquête du journal *Le Times*. Après avoir reconnu la place que l'Allemagne spontanément, l'Angleterre franchement ont faite à la femme dans l'œuvre nationale, M. Zangwill arrivé à la France a inscrit en tête de ses observations le titre que nous reprenons pour cet article.

Rien ou presque, selon lui, ne serait changé chez nous dans la « question de la femme ».

« Le petit jeu de « cherchez la femme », dit-il, a si longtemps troublé la vision française que la France ne peut même pas la trouver cette femme aussi vite que l'Allemagne elle-même. »

Nous devons reconnaître que les remarques qui suivent ne sont pas sans changement. L'auteur relève la résistance première de nos administrations publiques et privées à remplacer au début de la guerre les hommes mobilisés par des femmes. Quand on s'y décida :

« Ce ne fut, principalement, dit-il, que comme une affaire de famille. Les mères, les sœurs, les filles, les femmes, prirent la place vacante, moins comme femmes que comme parentes. Le Métropolitain donna l'exemple — qui fut bien vite suivi — en invitant les femmes de la famille à occuper la place de leurs hommes et à la leur garder chaude jusqu'à leur retour. Même, lorsque, hélas! ils ne doivent pas revenir, le principe reste reconnu. Le Gouvernement a choisi les parentes des soldats tombés pour travailler dans les établissements d'arrière de l'armée française. Et, dans la philanthropie, pas plus que dans l'industrie, la femme ne s'est affirmée comme d'un sexe indépendant avec des organisations séparées. Ainsi en France, la femme n'occupe pas encore à proprement parler, sa place « à elle ». Néanmoins, comme beaucoup d'hommes ne reviendront jamais à leurs postes, une partie de ce nouveau travail n'aura inévitablement pas à subir le remplacement à la fin de la guerre. Ce n'est pas en évitant ainsi le problème du travail des femmes que la France peut le circonvenir. »

L'auteur s'en prend ensuite aux femmes des hautes classes dont selon lui :

« La charité de guerre si admirable et développée qu'elle soit ne s'en meut pas moins dans les vieilles cliques et les vieux groupes sociaux et est conduite avec le même mécanisme catholique. La jeune fille bien élevée n'a pas plus été libre de choisir sa propre « bonne œuvre » bien que comme à une nonne laïque, on lui en ait donné beaucoup. Mais la mondaine n'a pas abandonné sa frivolité, pas plus que la guerre — après la première panique et en dépit des voiles de crêpe flottant au vent — n'a réussi à gâter l'apparence de la Parisienne.

Voilà bien le amis ! Car enfin les Anglais sont nos amis maintenant, mieux et plus: nos alliés, et ils se trouvent à ce double titre intéressés à notre bonne renommée, les amis et alliés étant fatalement solidaires de la réputation les uns des autres. Or, voilà celle qu'on nous fait en Angleterre aux yeux du monde entier fixés sur nous. Une fois de plus la femme française aura été calomniée au dehors.

Notez que les intentions de M. Zangwill sont bonnes; et s'il parle ainsi c'est vraiment qu'il nous aime nous, les femmes, et nous, les Français. « Qui aime bien châtie bien. » On sent qu'il est guidé uniquement par la peur que dans le grand règlement en cours de la « question de la femme » la France ne reste encore en arrière, et, cette fois, irréparablement pour son avenir.

Il n'a pas tout à fait tort; et les faits qu'il énumère et sur lesquels il se base sont justes, on ne saurait le nier. Mais il n'a pas raison de tirer des conclusions générales d'observations aussi limitées.

Oui, la France encore ligotée par la routine ne s'est décidée que lentement à reconnaître qu'elle ne pouvait pas se passer du concours des femmes dans l'œuvre nationale; oui elle n'a d'abord voulu pour « remplaçantes » que les parentes des manquants momentanés ou hélas ! définitifs; oui, les Françaises ont gardé et non seulement les mondaines mais toutes, le souci de « leur apparence » et faut-il les en blâmer? oui, parmi les mondaines le plus grand nombre est resté frivole; et j'ajoute que, parmi les bourgeoises, un grand nombre est resté inerte.

Mais il est faux et injuste de prononcer que, malgré cela, la femme chez nous n'ait point depuis la guerre accompli « son œuvre à elle ». M. Zangwill n'a vu que les apparences et il les apprécie avec son âme britannique. Les Françaises n'ont point créé comme les Anglaises des hôpitaux, par exemple où, depuis les chirurgiens jusqu'aux automobilistes et aux gens de service, tout est femmes. Elles ne se sont point affirmées comme « d'un sexe indépendant en des œuvres séparées » ; mais c'est que notre âme nationale n'a point de goût pour le séparatisme des sexes. L'idéal de notre féminisme n'est point la concurrence ou l'opposition de l'homme et de la femme mais leur union. Et c'est pourquoi chez nous, depuis la guerre les grandes œuvres d'initiative tantôt féminine, tantôt masculine se sont réalisées en collaboration par des hommes et des femmes.

Certes, je n'entends point nier l'importance d'une démonstration telle que les hôpitaux des suffragistes écossaises à l'Abbaye de Royaumont, à Salonique, et ailleurs, car elles en ont cinq exclusivement féminins. Il est incontestable que ces œuvres soient une réponse éclatante au préjugé de l'infériorité féminine, ou de la limitation des facultés féminines à certaines tâches conventionnelles. Mais de telles démonstrations impressionnent les Français, moins favorablement que les Anglais. Nous l'avons vu en certaines occasions où nous avons prétendu faire seules, sinon la preuve de nos capacités, du moins l'apprentissage de l'organisation et des responsabilités. Et c'est d'ailleurs fort plaisant. La constitution toute féminine, par exemple, du *Conseil National des Femmes* n'a pas été sans lui attirer l'accusation de se montrer l'ennemi des hommes. Mais on n'a point tardé à lui pardonner de rester fidèle à son principe lorsqu'on l'a vu, dans tous les ordres de son travail, admettre le concours des compétences masculines et ne négliger, d'autre part, aucune occasion d'entente avec les Pouvoirs.

Quant à l'*Union Française pour le suffrage des femmes* qui, en se créant, avait établi l'exclusivité non dans ses rangs mais dans ses cadres, elle dut ouvrir promptement ces derniers à l'autre sexe, des hommes s'étant mis spontanément à travailler pour elle de telle sorte qu'il fallut les admettre en égaux, sous peine de retourner l'abus que l'on combattait.

Le féminisme français a eu pour grands ouvriers, il ne faut jamais l'oublier, des hommes autant que des femmes. Et il est beaucoup plus la lutte d'une élite mixte contre un préjugé partagé par la majorité des hommes et des femmes que la fameuse guerre des sexes.

Mais si M. Zangwill ou l'enquêteur du *Times*, d'après lequel il écrit, était venu se renseigner chez nous, nous lui aurions montré mille grandes initiatives qui sont l'œuvre *propre* sinon *séparée* des femmes. C'est le *Conseil National des femmes françaises* qui a créé l'*Office de renseignements aux familles dispersées*, vaste et puissant organisme que le ministère de la guerre et le ministère de l'Intérieur ont adopté comme un rouage de leurs services; ce sont des femmes, c'est Mme de Witt-Schlumberger, présidente de l'*Union Française pour le suffrage des femmes* et la plupart des membres de son comité qui ont créé l'*Aide Fraternelle aux Alsaciens-Lorrains, réfugiés ou évacués*, de non moindre envergure et adjuvante, comme l'œuvre précédente, des deux mêmes ministères. Ce sont des femmes, Mme Siegfried et Mme Pauline Rebour qui ont créé au Hâvre cette *Aide Féminine*, adoptée aujourd'hui par la Municipalité comme un précieux instrument d'utilité publique ; ce sont des femmes, Mme Schlœsing et Mme de Larivière qui ont créé à Marseille *l'Entr'aide féminine* dont l'importance est déjà considérable. Ce sont des femmes : Mme Maillard et Mme Texcier qui ont créé, à Rouen, les « Foyers du Soldat », modèles, et d'autres femmes qui ont créé à Paris et par toute la France, trois cents autres Foyers. C'est une femme : Mme Kœchlin qui a créé dès les premiers jours de la guerre cette Union coopérative des ouvriers, laquelle a sauvé du chômage des milliers de femmes et soulagé d'autant l'Etat. C'est une femme : Mme Brunschvig qui a créé, déléguée à cet effet par le Maire du 16e arrondissement de Paris, une œuvre de réfugiés déjà prise souvent pour modèle. Je pourrais allonger la liste jusqu'à remplir dix fois les pages de ce journal, des œuvres d'initiative et d'action féminines. Et je n'aurais pas tout dit. Car il faudrait encore noter une à une les tâches personnelles spontanément accomplies par des femmes, travailleuses professionnelles ou bourgeoises sans profession, dans leur entourage immédiat et, en particulier, le dévouement des cent milles institutrices primaires par toute la France.

Que M. Zangwill se rassure, la Française a su faire partout sa « tâche à elle » tout comme l'Anglaise ou l'Allemande. Et nous avons tout lieu de penser que, si les Français ont un peu hésité d'abord sur la place à lui donner, ils ne sont point si sots, l'ayant vue depuis 27 mois travailler coude à coude avec eux, pour ne pas avoir reconnu dès maintenant qu'elle doit avoir désormais sa « place à elle ». Je me suis efforcée dans une étude récente où j'ai pu développer le sujet, plus complètement qu'ici (1) de rechercher précisément quelle influence aurait la guerre sur la situation féminine et de relever les signes qui, dès maintenant, annoncent l'avenir. Ces signes marquent une modification qui semble décisive de l'esprit féminin et de l'esprit masculin envers les capacités et le rôle des femmes. Citons seulement : le progrès de l'opinion générale quant au travail professionnel et une défaite presque totale de ce que nous avons appelé le préjugé du travail féminin; les campagnes chaque jour plus actives du monde ouvrier pour le relèvement des salaires féminins; une préoccupation croissante, parmi les philanthropes, de l'adaptation des conditions du foyer, aux conditions du travail ; une déférence nouvelle du Gouvernement et du Parlement envers « la question de la femme ».

Et n'en déplaise à M. Zanwill, cette déférence s'est manifestée déjà par des concessions dont il ne nous dit point l'équivalent en Angleterre.

Ce qui compte souverainement, ce qui est plus que tout significatif, des dispositions d'un pays à faire « leur place » aux femmes ce n'est point qu'il les appelle dans un besoin urgent, à un plus ou moins grand nombre de besognes qui, naguère, leur étaient interdites et où la main-d'œuvre lui manque. Malgré les éloges dont il les aura comblées rien ne l'empêchera, soit lorsqu'il croira pouvoir s'en passer de les renvoyer à leurs chaussettes, soit de les maintenir à jamais dans des tâches inférieures à des prix avilis. Mais qu'il les accueille sur les sommets jusqu'alors jalousement gardés où s'exercent les directions et où se gagnent les gros émoluments, voilà qui indique la naissance au sentiment de la justice et de l'égalité.

Or, on nous dit que, à Londres, M. Loyd Georges a choisi pour chef de cabinet une femme. C'est fort bien. Mais n'avons nous pas mieux déjà avec l'admission des femmes, stipulée par des lois récentes, dans les commissions et les conseils administratifs : conseils arbitraux des loyers; conseils des pupilles de la nation, etc., où la présence d'un nombre important de femmes est décrétée obligatoire. Nous aurons mieux bientôt; nous ne doutons pas de voir aboutir sans plus de retard, la loi qui accordera à toutes les femmes le droit à la tutelle légale jusqu'ici réservée aux hommes, aux mères et aux grands-mères. Et chaque jour, nous n'en doutons pas davantage, les hommes qui nous gouvernent, ayant reconnu le besoin que la France a partout du concours féminin, élargiront la place de la femme. Cela parce que la Française aura affirmé sa personalité non en se séparant des hommes pendant la guerre, mais en travaillant avec eux.

Cependant nous ne devons point nous borner à relever ici l'erreur de M. Zanwill. Il nous faut en tirer la leçon.

Si l'on continue, même actuellement, à se tromper sur les Françaises à l'étranger, n'est-ce point de leur faute. Elles ont un défaut terrible pour quiconque doit agir d'une manière représentative d'un pays ou d'une cause. Elles sont modestes et discrètes. Elles vivent toujours sous le précepte qui ordonne à la main gauche d'ignorer les bonnes actions de la main droite. C'est d'un sentiment délicat et joli, mais dangereux, dans un monde où l'on n'est, où l'on ne peut être jugé que de l'extérieur et où, en dépit de l'autre précepte : « Tu ne jugeras point » la tendance humaine à juger s'est développée en raison directe de l'imprimerie. Nos lecteurs se souviennent peut-être que, animée par cette constatation, j'avais entrepris d'ouvrir ici une rubrique intitulée *La part des féministes dans l'œuvre de guerre*. Je demandais à nos abonnés de me signaler les œuvres qu'elles avaient créées ou auxquelles chacune avait participé. J'ai dû laisser tomber cette rubrique, tant le mot d'ordre général était « Je ne veux pas qu'on le sache. » Pendant des années et des années une multitude de bonnes volontés ont été paralysées par la peur de « se mettre en avant ». La guere a poussé la plupart d'entre elles en cette position subversive; mais la vieille timidité reparaît dans la peur de le dire où tout au moins d'avoir l'air de le dire. Car, on n'est point tellement fâchée quand une autre le proclame. Mais je reconnais que d'ordinaire, on se donne peu de peine en cette vue qui reste secondaire.

Il faut comprendre l'importance de la publicité du bien. Non seulement toutes les femmes doivent pour le salut de la France se mettre en avant. Mais pour l'honneur des Françaises, il faut qu'on le sache.

Une deuxième leçon a l'adresse celle-ci de nos seigneurs et maîtres se dégage de l'article de M. Zangwill. Eux aussi sont jugés, et qu'ils ne s'y trompent point, plus sévèrement que nous. Car, s'il est fâcheux d'être accusé de ne pas savoir conquérir sa place, il l'est bien davantage de passer pour quelqu'un qui dérobe la place d'autrui.

Pour l'honneur de la France, il importe que ses dirigeants s'empressent d'établir la justice de sexe dans toutes les lois et tous les règlements. M. Zangwill nous montre qu'un pays peut encourir le dédain des autres pour son incapacité à résoudre « la question de la femme ».

Nos hommes d'Etat nous n'en doutons pas, voudront soustraire en hâte la France à ce reproche. Car, si la modestie est un défaut des Françaises, l'amour-propre est Dieu merci ! une qualité des Français.

JANE MISME.

(1) **La Guerre et le rôle des femmes**, Revue de Paris, 1er novembre 1916.

LES FEMMES dans les grandes Commissions

L'Union Française pour le suffrage des Femmes vient d'adresser à M. Briand, Président du Conseil des Ministres la requête suivante :

Monsieur le Président,

Nous apprenons par les journaux que le Gouvernement organise par décret une grande Commission des Economies, composée d'une soixantaine de membres, qui serait présidée par M. Fallières.

Nous nous permettons, Monsieur le Président, poussées uniquement par notre ardente préoccupation des intérêts du pays, de venir vous demander, si vous avez songé à faire entrer dans cette Commission, outre les hommes compétents, quelques femmes, qui représenteraient probablement un côté pratique des économies possibles à réaliser.

Il ne faudrait pas oublier, qu'il y a de bonnes économies vraiment fructueuses, et qu'il y en a aussi de mauvaises qui font plus de mal que de bien! Une étude minutieuse et pratique sera nécessaire pour discerner les unes des autres. Nous pensons que les femmes, qui sont dans l'habitude de la vie, chargées de veiller aux économies du ménage, pourraient rendre d'utiles services dans la Commission projetée.

Il serait profondément regrettable, M. le Président, de voir renouveler pour la Commission des Economies, la grave erreur qui a été commise, il y a quelques années pour la Commision de la Dépopulation, où l'on a oublié de nommer des femmes, pourtant plus intéressées que quiconque à la question.

La possibilité d'une plus grande utilisation des forces et de l'intelligence des femmes pour le service du pays, nous paraît être tellement à l'ordre du jour, que d'autres sociétés féminines viendront peut-être vous faire la même requête.

Agréez, Monsieur le Président, etc.

de Witt-Schlumberger.

Présidente de l'**Union Française du Suffrage des Femmes.**

Fédération de 80 Groupements régionaux.

Présidente du **Patronage des Détenues, des Libérées et des Pupilles de l'Administration pénitentiaire.** (Reconnu d'utilité publique).

GUERRE A L'ALCOOL

Pour le Programme de " L'Alarme "

Nos lecteurs se rappellent que dans sa dernière réunion, le Comité de l'**Alarme** a fait appel aux Sociétés féminines pour qu'elles réclament du Gouvernement l'application absolue de l'arrêté ministériel qui devait interdire la vente de l'alcool aux mobilisés, aux femmes et aux jeunes gens mineurs. Le Conseil national des femmes françaises a le premier répondu à cet appel.

M. le Président de la République a reçu en audience particulière, Mmes Jules Siegfried et Avril de Sainte Croix, venues, au nom du Conseil lui demander d'user de sa haute influence pour obtenir le rétablissement du décret d'octobre 1915, relatif à la vente de l'alcool aux femmes et aux enfants.

M. Poincaré a fait le plus bienveillant accueil aux déléguées du Conseil national; il leur a promis de les aider dans la campagne qu'elles mènent contre l'alcool, véritable fléau national.

Les déléguées ont laissé entre les mains du Président de la République la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Le **Conseil National des Femmes Françaises**, auquel vous avez déjà, à maintes reprises, témoigné votre bienveillant intérêt, vient une fois de plus s'adresser à vous et vous demander de bien vouloir user de votre haute autorité pour obtenir que, dans l'intérêt de la Patrie, remède soit porté à l'état de choses actuel.

Lorsque, l'an dernier, le décret relatif à l'interdiction de la vente des boissons spiritueuses aux femmes, aux mineurs et aux mobilisés fut promulgué, nous avons éprouvé un grand soulagement. Ce décret, appliqué rigoureusement, aurait sauvé les huit dixièmes de la population du flot montant de l'alcoolisme. Notre joie fut, hélas, de courte durée. Bientôt nous apprenions que, par des circulaires officielles, l'effet de l'arrêté ministériel était complètement détruit et que, comme par le passé, l'alcool coulait à pleins bords, détruisant non seulement la santé des adultes, mais aussi celle des enfants, espérance de demain.

Par les lettres qui nous parviennent, nous constatons que, dans certains départements, l'alcoolisme a progressé de telle façon, que l'école même s'en ressent, les enfants y arrivant parfois en état d'ébriété.

Cette situation est intolérable. Il dépend de ceux qui nous gouvernent de le faire cesser. Le salut de la France est à ce prix.

Connaissant, Monsieur le Président, votre patriotisme éclairé, le désir ardent que, comme nous, vous avez de voir notre pays sortir vainqueur à tous points de vue de la lutte qu'il soutient, nous vous demandons d'user de votre influence pour que, non seulement le décret d'octobre 1915, relatif à la vente des boissons alcoolisées soit rétabli en ce qui concerne les femmes et les enfants, mais qu'il s'étende à l'alcool de consommation vendu au litre.

Dans l'espoir que vous voudrez bien tenir compte de notre requête, nous vous prions, Monsieur le Président, de croire à nos sentiments respectueusement dévoués.

Pour le Conseil National des Femmes Françaises,

La Présidente,
Julie Siegfried.

La Secrétaire Générale,
G. Avril de Sainte-Croix.

ACTION DES FEMMES DANS L'ASSISTANCE

Création d'un Office central des Œuvres Sociales et de Bienfaisance.

La Française émettait dans son numéro-programme du 21 octobre 1915, le vœu que soit bientôt, comblée une lacune de l'Assistance française. Il manque, en effet chez nous ces grands organismes centraux de renseignements qui servent à la fois de guide à ceux qui veulent s'enrôler au service de l'Assistance et à ceux qui veulent y recourir. L'Amérique, l'Angleterre, l'Allemagne, en possèdent depuis longtemps.

Le *Conseil National des Femmes Françaises* annonce qu'il vient de créer une institution qui répondra au moins en partie à ce besoin. Il en explique la nécessité et le but dans l'appel suivant :

AUX JEUNES FEMMES ET JEUNES FILLES DE FRANCE

Au moment où, de l'autre côté de la frontière, l'ennemi fait un puissant appel à toutes les forces de la nation; au moment où il se prépare à mobiliser tout ce qui, dans le civil, est capable d'aider à la défense du pays — et plus particulièrement les femmes — au moment où sa force de production va doubler, quel est notre devoir à nous, femmes de France; quel est le devoir de ces milliers de jeunes femmes et jeunes filles, de dix-huit à trente ans, qui, privilégiées de la vie, n'ont été atteintes en rien dans leur vie ordinaire, leur confort, leur quiétude matérielle, au milieu de l'horrible tourmente que nous traversons ?

Un certain nombre, je le sais, ont donné tout le dévouement dont elles sont capables aux blessés; d'autres se sont occupées des victimes de la guerre, des réfugiés; d'autres ont travaillé pour nos soldats, pour les orphelins. A celles-là vont les remerciements de tous et ce n'est pas à elles que s'adresse notre appel. Elles ont fait leur devoir, elles le feront encore.

Celles que nous appelons au travail, ce sont précisément ces jeunes femmes, ces jeunes filles dont nous parlions plus haut, dont la vie, même si elles ont un mari ou des frères au front, n'a en rien été troublée par la guerre, et qui continuent leur existence ouatée d'autrefois. Nous nous adressons à celles qui n'ont pas compris que, à l'heure actuelle le devoir social s'impose à tous, et que la patrie est en droit de leur demander plus qu'aux déshérités de la vie, en raison même des privilèges dont elles jouissent. Qu'attendent-elles pour remplir leur devoir ? On a besoin d'elles dans les hôpitaux où succombent à la fatigue celles qui soignent les blessés depuis le mois d'août 1914. On a besoin d'elles dans les œuvres sociales. Qu'imitant les femmes anglaises elles se mettent à la disposition du Ministre de la Guerre pour remplacer, dans les administrations, les hommes que le front réclame. Qu'elles s'emploient et c'est utile, dans les industries de guerre; qu'elles soulagent les ouvrières obligées de fournir un labeur écrasant et que M. Albert Thomas, Sous-Secrétaire d'Etat aux Munitions, nous montrait dernièrement, s'épuisant à la tâche. Qu'elles aident à ces femmes, à ces mères, qui pleurent sous le faix.

Peut-être ces jeunes femmes, ces jeunes filles, ont-elles une excuse à leur indifférent égoïsme. Peut-être ne savent-elles pas où offrir leur bonne volonté. Elles le disent. Croyons-les et mettons-les à même de fournir à la France la somme de dévouement et de travail que celle-ci est en droit d'attendre de tous ses enfants. On a créé des Offices de renseigements pour les femmes qui, ayant besoin de gagner leur vie, cherchent des situations; qu'un Office Central des Œuvres sociales et de bienfaisance se créé, où, sans tâtonnements, et de façon méthodique, on puisse indiquer à toutes ces jeunes femmes l'emploi de leur bonne volonté.

De cette façon, personne n'aura plus l'excuse de l'ignorance; tout le monde fera son devoir et si jamais notre Gouvernement pensait devoir imiter le gouvernement allemand pour la levée en masse, il trouverait les Françaises déjà à leur poste. Nous ne sommes pas un peuple qu'on embrigade. Le travail fourni volontairement aura toujours chez nous une valeur infiniment supérieure au travail obligatoire.

Debout les jeunes Françaises. Soyez dignes de vos frères, de vos maris du front.

G. AVRIL DE SAINTE-CROIX,
Secrétaire Général du *Conseil National des Femmes Françaises.*

Les bureaux seront ouverts à partir du 1er décembre, 15, *rue de l'Arcade*. Jusque-là, écrire pour tous renseignements au *Conseil National des Femmes Françaises*, 1, *avenue Malakoff*, XVIe.

On peut réserver son opinion quant à l'affirmation émise dans cet appel relativement à la valeur du travail volontaire et du travail obligatoire. Cependant tant qu'aucun service obligatoire n'appellera les Françaises, on ne saurait trop chercher à éveiller les consciences pour que les femmes de chez nous « s'offrent » spontanément.

Et tel quel, cet appel déjà officieusement répandu répondait entièrement au sentiment général [illegible] peine l'idée formulée, de nombreuses femmes se sont mises à la disposition du *Conseil National des Femmes Françaises* pour organiser l'Office Central des Œuvres Sociales et de Bienfaisance. Un Comité s'est constitué dont font partie Mmes Julie Siegfried, Jenneval, Maillard, Avril de Sainte-Croix, Pauline Kermogard, Jules [illegible]

[illegible], Générale Valabrè[gue], [illegible]ender, E. Weill, Jean [illegible]Blumberger, Dieter[gen], [illegible]Landry, Brunschvicg, Ver[illegible].

[illegible]ouverture de l'Ecole [illegible] Pratique de Service Social

[illegible] part, dans le même numéro, nous annonçions l'existence d'une institution de création relativement récente, destinée à instruire dans la pratique de l'assistance les personnes aptes à l'exercer, c'est-à-dire en premier lieu toutes les jeunes filles de la bourgeoisie, toutes les femmes sans profession, pour qui c'est un devoir absolu de consacrer régulièrement une partie de leur temps aux tâches altruistes.

Nous avons donné dans le dernier numéro la liste des cours de l'Ecole Pratique de service social pour cette année. Mais ces cours ne constituent point toute l'œuvre de l'Ecole établie avec une méthode supérieure sur des bases remarquablement comprises. Voici les renseignements que veut bien nous faire parvenir son directeur M. Paul Doumergue, l'éminent fondateur de *Foix et Vie*, l'infatigable apôtre dont on ne saurait trop admirer la vie de dévouement et de courage féconds.

L'Ecole fondée en 1913 forme au Service Social.

Pendant cette guerre qui fait dans notre peuple tant de misère et tant de douleur, tant de ruines, chacun sent qu'il doit se mettre en service comme les soldats le sont sur le front; le service à l'arrière est le service social.

Chacun doit chercher la place où son effort sera le plus utile au pays — donner un peu de sa vie pour soulager quelque souffrance, réparer quelque injustice, relever quelque ruine.

Mais, pour de service comme pour le service militaire, il faut apprendre et se préparer : il faut faire sa période d'instruction.

L'Ecole pratique de Service Social veut être ce foyer d'instruction civique, de service actif pour les autres : elle veut faire des ouvriers bien équipés, bien entraînés qui rendent — à leur place, si modeste soit-elle — les services que la société, saignant de tant de plaies, réclame et réclamera, pendant de longues années encore, de tous les siens, de tous ceux qui sont des volontés, — de bonnes volontés.

Comité. — MM. Armand Gautier, de l'Académie des Sciences; Ch. Gide, Professeur à la Faculté de Droit; Edouard Pfister, Professeur chargé de cours au Collège de France; Kleine, Directeur de l'Ecole Nationale des Ponts-et-Chaussées : Lelulle, Professeur à la Faculté de Médecine.

Mme J. Siegfried, Présidente du Conseil National des Femmes de France.

Directeur : M. Paul Doumergue, Directeur de la Revue « Foi et Vie ».

PLAN D'ETUDES

Les études complètes (1), donnant droit à un certificat d'études, comprennent :

1° L'Enseignement. — Une série de leçons couvrant l'ensemble du champ social — l'enseignement est réparti sur une durée de deux ans — donne une initiation générale aux problèmes du service social. Chaque secteur du champ social fait l'objet d'une leçon : chaque leçon expose d'abord l'état des besoins, ensuite les remèdes — législation, organisations publiques ou privées. Les leçons sont faites par les hommes auxquels leur science et leur expérience donnent la plus grande autorité. Elles ont lieu tous les Jeudis au Musée Social, à 5 heures.

Les leçons sont complétées par des Visites : celles-ci ont lieu dans les chantiers du service social les plus intéressants et où se fait déjà la meilleure besogne.

2° L'Application pratique.

Une section d'Application pratique est établie pour les élèves qui veulent mettre la main à l'œuvre.

Suivant les goûts et la vocation de chacun, des stages seront organisés dans des œuvres spéciales (consultations de nourrissons, dispensaires antituberculeux, etc.)

Le secrétariat distribuera aussi des cas d'aide sociale à prendre en main et à soutenir, en donnant toutes les informations préalables pour ce service.

Les élèves pourront aussi être admises dans certaines grandes œuvres pour y participer, pendant une période de temps, à la vie de l'œuvre et au travail.

SECRETARIAT D'AIDE SOCIALE

Le Secrétariat d'aide sociale est organisé comme une section spéciale de l'Ecole. Il donne à toutes les personnes qui en ont besoin pour rendre un service social, les informations que le cas réclame. On peut demander les informations par lettre : on est prié alors de joindre un timbre pour la réponse.

Le Bureau d'information sociale est ouvert tous les jours de 2 h. à 6 h. 1/2, sauf le Dimanche, 206, Boulevard Raspail (Entrée : 2, rue Huyghens).

Le Secrétariat de l'Ecole est ouvert le jeudi de 4 à 6 heures, 206, Boulevard Raspail.

La Carte d'étudiant donnant droit aux Cours et Visites (Section d'Enseignement) de 20 francs. (On peut s'adresser aussi à la Librairie, 48, rue de Lille).

La cotisation de Membre de la Section d'Application pratique est de 20 francs.

Les leçons ont lieu, sauf exception, le jeudi à 5 heures, au Musée Social, 5, rue Las-Cases. — Voir le programme [illegible]-1916-1917, *La Française*, du [illegible].

Propagande Française par les Femmes

Nous sommes heureux de publier la lettre suivante de notre ami Paul Hyacinthe Leyson, qui vient de faire en Suisse une grande tournée de conférence et qui tient à rendre ici l'hommage à l'initiatrice de cette manifestation francophile.

Berne, le 10 novembre 1916.

Voulez-vous me permettre de signaler aux lectrices de la *Française*, la belle et crâne attitude d'une de vos sœurs en pays neutre où le courage moral est peut-être en ce moment plus rare, que le courage physique sur le front. Je veux parler de l'admirable campagne pour le Droit entreprise dans son journal « Pour la Femme », qui se publie à Genève, par Mme Isabelle Debran.

D'instinct, cette gracieuse protagoniste du féminisme, qui n'appartient pas à un pays belligérant, a compris que *tous* les droits sont solidaires, soit qu'on les revendique par la plume, soit qu'on les défende par le glaive. Aussitôt, elle a mis sa revue professionnelle au service d'une cause universelle. Et je vous prie de croire qu'il lui en a coûté. Je viens d'en avoir la preuve directe au cours d'une tournée de conférences, que Mme Debran m'a fait faire en Suisse. Elle et moi ne nous connaissions pas. Etant fort occupé ailleurs par mes fonctions du temps de guerre, je résistai longtemps à ses appels. Mais sa volonté fut de fer, pour me contraindre à l'accomplissement de son projet. Elle voulait que j'allasse porter en Suisse la parole française et républicaine, et jusqu'en Suisse allémanique d'où je vous écris, comme vous voyez. L'autre jour, avant de parler à Bâle, nous nous sommes rendus ensemble jusqu'aux postes-frontière allemands à l'endroit même où il y a un an, l'aimable femme qui m'accompagnait était arrêtée par l'ennemi et emmenée chez lui en captivité. L'auteur de *Prisonnière en Allemagne* a fait l'expérience de l'épreuve et y a trempé son caractère.

J'ai eu le grand honneur d'être présenté par cette femme à des milliers d'auditeurs neutres, parfois jusque dans la zone de guerre où l'écho de nos voix latines répondait au grondement du canon teuton, au grognement de la propagande « boche ». Dans ces circonstances très difficiles, sous l'invective des Zimmerwaldiens, sous la menace des lettres anonymes, cette femme seule tint bon pour la France. C'était mon devoir de le dire aux Françaises.

Paul Hyacinthe LOYSON

Action Féminine à l'Etranger

Alliés. — En Angleterre, le ministre des Munitions se dispose à recevoir des enrôlements volontaires de femmes pour le travail dans les usines. Différents centres d'apprentissage ont été établis et on fait appel aux femmes cultivées ayant des loisirs. L'apprentissage ne dure que quelques semaines, au maximum six, à raison de quatre heures par jour, soit en tout 144 heures. Au bout de ce temps, l'apprentie peut entrer avec confiance à l'usine. Elle a appris à mesurer, à percer, à forer, à manier les matières premières des munitions, enfin elle a acquis le « sens de la machine ». Elle reçoit à son entrée à l'usine, un salaire de 20 à 25 shillings par semaine et peut, si elle est adroite et travailleuse, gagner rapidement beaucoup plus.

Le « Common Cause » offrait récemment à ses lecteurs le portrait de deux gracieuses électrices australiennes en train de voter au sujet du referendum de la conscription.

Les Canadiennes entreprennent une campagne pour l'obtention du droit de suffrage dans tout le Dominion. Mme Mc Ching, qui dirigea jusqu'au succès la campagne dans le Manitoba et l'Alberta, présidera un Conseil auquel chaque province enverra deux membres. Le but de ce conseil sera de porter les questions relatives à l'affranchissement des femmes devant le Gouvernement dès la prochaine session et d'exciter l'intérêt des femmes sur cette question.

Dernièrement, un imposant cortège de femmes à Toronte (Canada), manifestait en faveur du recrutement de volontaires femmes pour remplacer les hommes dans l'industrie et l'agriculture. A Montréal fonctionne un bureau de recrutement de ces travailleuses.

Dans d'autres colonies anglaises, en Nouvelle Zélande par exemple, les femmes ne remplacent as les ouvriers manuels, mais entrent de plus en plus nombreuses dans les emplois de bureaux, sont admises dans les banques, et il y a des chances pour qu'elles gardent ces emplois après la guerre. On signale un mouvement croissant en faveur de l'égalisation des salaires.

La disette de jeunes télégraphistes aussi en Nouvelle Zélande, a donné l'idée de fonder dans les grands centres des écoles de dressage pour les jeunes filles, sous le contrôle du Ministère des Postes. Les élèves sont payées 40 livres pendant le temps de leur apprentissage et recevront les augmentations régulières dès leur entrée en fonctions.

Dans cette même colonie, on essaie de faire admettre les femmes pour moitié dans les commissions de censure des films cinématographiques.

Neutres. — Le Gouvernement suédois saisira prochainement l'assemblée législative d'un projet de loi sur la situation des mères et des enfants illégitimes. Ce projet comprend les modifications suivantes : les parents seront responsables de l'enfant jusqu'à l'âge de 18 ans (au lieu de 10) et plus tard si l'état physique et moral de l'enfant l'exige. Des tuteurs officiels seront nommés pour établir la paternité, et fixer la part que chacun des parents devra prendre aux frais de l'éducation de l'enfant.

Le père sera obligé de pourvoir à l'entretien de la mère à partir du quatrième mois avant la naissance, et jusqu'à neuf mois après. S'il néglige de le faire, et si la mère par désespoir attente à la vie de l'enfant, soit avant, soit après la naissance, c'est le père qui sera condamné à une amende, et suivant les cas à la prison.

L'Association bernoise pour le suffrage féminin prépare une vigoureuse campagne, et le Grand Conseil de Berne a reçu une motion tendant à donner aux femmes le droit de vote en matière communale.

Le Conseil National des Femmes de Hollande a voté dans son assemblée annuelle une résolution protestant contre la loi par laquelle la femme perd sa nationalité en se mariant avec un étranger.

Le Gouvernement norvégien a nommé Mlle Nanna Meyer, docteur en droit, chef permanent de bureau au ministère de la Justice.

Ennemis. — Une manifestation socialiste a eu lieu le 2 novembre à Dresde. Beaucoup d'ateliers et d'usines durent fermer, leurs ouvrières ayant tenu à y participer. C'était la première fois depuis l'existence de l'empire qu'une délégation ouvrière était reçue au ministère de l'Intérieur. Le socialiste Fleissner était à la tête de la délégaton et exposa les doléances du peuple, acclamé par une foule en majorité féminine.

A. B.

Errata au questionnaire sur l'éducation physique, paragraphe 3 : Au lieu de « programmes » de gymnastique lisez : professeurs; au lieu de art. 1213 et 1214 du C. C., lisez : 1383 et 1384.

Chronique des Œuvres & Institutions

L'AIDE MORALE

L'Aide Morale donnera des séances dimanche, le 26 novembre dans le 5e arrondissement, à l'Institut National des Sourds et Muets à 4 h. et demie et dans le 8e, salle des Fêtes de la mairie à 3 heures.

⁂

SYNDICAT DES FEMMES CAISSIERES-COMPTABLES, EMPLOYEES AUX ECRITURES.

Siège social : 134, rue de Turenne, Paris (3e arrondissement), fondé le 1er avril 1900). Présidente-fondatrice : Mme A. Blanche Schweig. Placement gratuit. Mutualité. Chômage. Cours professionnels.

Le dimanche 3 décembre 1916, à une heure et demie très précises dans le grand amphithéâtre du Conservatoire National des Arts-et-Métiers, 292, rue Saint-Martin, sous la présidence de M. Gustave Mesureur, ancien ministre, directeur général de l'Assistance Publique, président d'honneur du Syndicat, conférence patriotique : l'Alsace-Lorraine et la Victoire, par M. Emile Hinzelin, président de la Société Erckman-Châtrian.

Ensuite : Dans la Nuit, pièce d'actualité en 2 actes, de Mme Camille Boisvillers.

⁂

L'ALARME

Société Française d'action contre l'alcoolisme. Président : M. Jean Finot.

Manifestation anti-alcoolique du dimanche 19 novembre 1916

Sous la présidence de M. le Dr Bouillet L'Alarme avait organisé, dans la grande salle des Fêtes de la mairie du 16e arrondissement, une manifestation anti-alcoolique. Ce fut une belle après-midi pour les amis de l'alcoolisme que cette séance. Dès le début, le public se sentit en communion avec l'orateur venu pour lui parler, et il montra plus encore qu'une attention soutenue, car on le sentit véritablement, à plusieurs reprises, vibrer très ardemment, quand il témoigna, avec la plus grande chaleur, de ses sentiments.

C'est une bonne fortune pour nous, de nous être assuré la collaboration de M. Luciani-Delpech. Son éloge n'est plus à faire, son éloquence entraîna la salle une fois de plus. M. Luciani-Delpech parle du péril alcoolique au point de vue de la sauvegarde de la race.

De tous les devoirs, celui qui concerne la protection de la race est le plus urgent. Le conférencier critique très judicieusement la fermeture à 9 heures et demie seulement des cafés et des bistros. Les magasins fermeront à six heures, mais les bistros resteront ouverts. Le choix des mesures est commandé, dit l'orateur par la politique. On néglige ainsi l'état de guerre et on semble ignorer que le salut public est la loi suprême. M. Luciani-Delpech trouve des accents émus pour faire appel au dévouement féminin qui doit se manifester en toute occasion pour combattre l'alcoolisme (1).

Cette conférence était doublée d'une partie de concert qui ne fut pas moins goûtée de l'auditoire. Elle fut au point de vue moral et instrumental purement impeccable.

Dans de Rondo pour Clavecin de Rameau, Mme Paforni-Casadesus s'est haussée jusqu'à un sentiment musical très intense. Son exécution fut vraiment complète. Mme Deva-Munro, infiniment gracieuse, a dit d'une voix fine et exercée « Paysage et Cimetière de Campagne » de Reynaldo Hann.

Il y a chez Mlle Cécile Carlier, dans son interprétation « Lamento d'Ariane », de Montevendi et « Après un rêve » de Fauré, un art très travaillé, alliés à une belle richesse de moyens naturels.

M. J. Nivelle, s'est fait chaudement applaudir dans des œuvres délicieuses de Pierre Dupont.

Il convient de complimenter aussi M. et Mme Allain Dhurtal, artiste parfaits de diction, ainsi que Mlle Strauss, une jeune pianiste du plus grand avenir.

La prochaine matinée de « L'Alarme » aura lieu à la mairie du 10e arrondissement, 72, rue du Faubourg-Saint-Martin; ce soir, à 8 h. 30; samedi 25 novembre; une autre demain 26 à la mairie du 5e arrondissement, place du Panthéon à 2 h. et demie.

(1) A la suite de la conférence de M. Luciani-Delpech, la motion suivante a été adoptée à l'unanimité par l'auditoire :

Considérant le péril national constitué par l'alcoolisme, l'assemblée s'engage à employer tous les moyens d'ordre moral et pratique pour combattre le fléau et réaliser dans son intégrité le programme de L'Alarme qui est le suivant :

Interdiction absolue par le Gouvernement de la vente des boissons spiritueuses aux femmes, aux mineurs et aux mobilisés, ce qui sauvera de suite les 7/10e de la population.

CAMPAGNE en faveur des Salaires Féminins

POUR LES CONFECTIONNEUSES

Mme Texier présidente du groupe rouennais de l'*Union française pour le Suffrage des femmes*, nous communique le compte rendu suivant publié par la « Dépêche de Rouen », des efforts qui ont été faits dans cette ville pour le relèvement des salaires des confectionneuses.

⁂

Sans bruit, les confectionneuses de la région rouennaise viennent d'obtenir une amélioration de salaire qu'il me paraît intéressant de signaler ici. Je n'oublie point qu'à l'origine de l'organisation la *Dépêche* a bien voulu m'ouvrir toutes grandes ses colonnes et que son concours m'a été des plus précieux.

Les confectionneuses de la région rouennaise sont groupées en quelques syndicats qui ont su donner un exemple d'organisation et de travail méthodique des plus intéressants à noter. Je sais que du fait qu'un seul patron — l'Etat — donne des commandes, il est plus facile d'obtenir des améliorations de salaire que dans les conditions ordinaires de travail, mais par l'examen des résultats acquis, dont elles doivent prendre acte, les confectionneuses comprendront qu'il ne dépend plus que d'elles de faire passer dans la pratique civile une méthode légale qu'accepte l'Intendance militaire.

Donc, la semaine dernière, environ 200 ouvrières de l'établissement T... arrivaient à la mairie de Sotteville déclarant qu'elles se refusaient à travailler plus longtemps aux caleçons militaires dont le prix de piqûre était fixé par les bordereaux de salaire à 2 fr. 25 la douzaine: elles avaient réclamé 3 fr. à leur patron qui immédiatement, je dois dire, leur avait offert 2 fr. 70.

Je note tout de suite que, sans la réclamation des ouvrières de Sotteville, pendant quatre ou cinq mois — les mois d'hiver — que va durer ce travail, la piqûre aurait été payée 2 fr. 25 par tous les patrons. A raison de 500.000 caleçons par mois, le bénéfice — comment dire — le superbénéfice, était assez coquet. La guerre a du bon, tout de même! Je comprends que dans certains milieux la campagne que j'ai menée en faveur des ouvrières de l'aiguille ne m'ait point attiré que des sympathies et que quelques-uns me prêtent des mobiles auxquels je suis parfaitement étranger, d'ailleurs. Qu'ils jettent plutôt un regard sur eux-mêmes et qu'ils extirpent la paille de leur œil... et qu'ils paient des salaires raisonnables!

⁂

Je n'ai rien fait — ai-je besoin de le dire — pour provoquer cette grève : le métier de « gréviculteur » ne m'a jamais tenté; mais quand des femmes, que j'ai contribué à organiser, viennent me demander mon aide, — non, vraiment, — je ne me crois pas le droit de la leur refuser.

Les ouvrières virent tout de suite que leurs chances de réussite augmenteraient si elles parvenaient à intéresser à leur cause toutes les confectionneuses et si « l'Intendance militaire » voulait bien intervenir en leur faveur.

J'ai eu l'occasion il y a quelques mois déjà, de rendre hommage aux efforts tentés par l'Intendance de Rouen, pour amener les patrons à diminuer la marge de leurs bénéfices en faveur de celles sans lesquelles, après tout, l'édification de marge de leurs bénéfices en faveur de celles sans lesquelles, après tout, l'édification de leurs fortunes serait impossible. Je suis heureux de dire que dans l'affaire actuelle, les ouvrières ont rencontré près de l'Intendance la même bienveillance agissante et qu'elles n'ont qu'à se louer des décisions très fermes qui furent immédiatement prises.

En effet, dès qu'elle fut saisie de la réclamation des confectionneuses, l'Intendance décida très sagement que, puisqu'un des patrons pouvait ainsi augmenter la douzaine de 0 fr. 50, tous les autres patrons pouvaient l'imiter et elle informa les ouvrières que dès le jour même la douzaine serait tarifiée 2 fr. 75 au lieu de 2 fr. 25 pour la piqûre en atelier, et 3 fr. 50 au lieu de 3 fr. pour la piqûre à domicile.

En même temps elle les informait qu'en conformité du décret de 1889 elle priait M. le préfet de réunir une commission mixte, composée par parties égales de patrons et d'ouvrières et que l'administration fixerait le tarif définitif après avis de cette commission.

⁂

Ainsi donc, grâce à leur organisation syndicale, les ouvrières ont obtenu immédiatement une première satisfaction et il n'y a qu'à les féliciter d'avoir su parler haut et ferme ; en second lieu elles ont la promesse de l'Intendance que, dorénavant, aucun bordereau de salaire ne sera établi sans que préalablement ait fonctionné la commission mixte. Il dépend donc des confectionneuses, qui, un jour, travailleront de nouveau pour le « civil » que des commissions de même genre leur assurent les mêmes garanties.

MM. les patrons doivent en prendre leur parti, le temps est venu où il leur faudra renoncer à se « souffler » les commandes quitte ensuite à se « rattraper » sur les salaires. La guerre va jeter, sur le marché du travail, un grand nombre de femmes qui n'auront plus que leur salaire personnel pour subsister : il faut — et je m'entends — qu'elles puissent vivre honorablement de leur travail. Que les patrons en prennent note et que les ouvrières n'oublient point le chemin de l'organisation syndicale!

E. Tilloy.

Expositions ouvertes :

Galerie Georges Petit, 8, rue de Sèze. Société des Amis des Artistes, jusqu'au 30 novembre.

Galerie d'Antin, 100, faubourg Saint-Honoré, exposition de tapis et de maquettes de tapis, créés par l'Ecole Martine.

Carrières Féminines

Nous publions sous cette rubrique tous les renseignements pratiques relatifs au travail professionnel des femmes.

LE MARCHE DU TRAVAIL

L'Office départemental de Placement, 50, rue de Rivoli, note que pour la semaine achevée le 18 novembre, les offres ont dominé pour les emplois suivants :

Apprentie pour tous métiers, bonne à tout faire, brocheuse, brunisseuse orfèvrerie, cartonnière, confectionneuse pour hommes, dames et garçonnets, couturière à la main domicile et atelier, crocheteuse à domicile, fille de salle pour les hôpitaux, lingère, manœuvre pour travaux d'usine, mécanicienne atelier et domicile, mécanicienne pour équipements militaires, ouvrière au courant de la bijouterie doublé, ouvrière en parfumerie, ouvrière pour la peinture du jouet, polisseuse, quêteuse pour buffet militaire, reperceuse, soudeuse autogène, tricoteuse, vernisseuse sur bois.

Nous relevons une surabondance de demandes dans les chiffres produits, pour les emplois :

Blanchisseuse, bonne de restaurant, caissière, comptable, couturière à domicile, cuisinière, employée de commerce, femme de chambre, garde-malade, gouvernante, journalière en usine, manutentionnaire, modiste, sténo-dactylographe, vendeuse.

Les offreurs et demandeurs d'emplois sont invités à s'adresser :

Pour les industries du vêtement et accessoires, 38, boulevard de Sébastopol (téléphone Archives 43-44 et 43-45).

Pour toutes les autres professions, 50, rue de Rivoli (téléphone Archives 44-86 et 44-87).

⁂

EMBAUCHAGE D'OUVRIERES A LA POUDRERIE NATIONALE DE ST-MEDARD-EN-JALLES.

Le service ouvrier du **Sous-secrétariat d'Etat de l'artillerie** ayant commencé à recevoir ces renseignements procède dès maintenant à l'embauchage d'ouvrières pour la poudrerie de Saint-Médard à des conditions résumées ci-dessous.

La poudrerie nationale de Saint-Médard-en-Jalles, située à 12 kilomètres de Bordeaux, peut embaucher en ce moment 1.200 ouvrières. Les salaires de ces ouvrières sont fixés aux chiffres suivants :

	L'heure
Ouvrières de 5e cl. (début)	0 39
Ouvrières de 4e cl. (2 mois de service)	0 41
Ouvrières de 3e cl. (6 mois de service)	0 43
Ouvrières de 2e cl. (6 ans de service)	0 44
Ouvrières de 1re cl. (10 ans de service)	0 45

La durée normale du travail quotidien est de huit heures et demie.

Les ouvrières reçoivent une prime de 50 centimes par journée de travail.

Le salaire de début d'une ouvrière est donc de 3 fr. 80.

Les heures supplémentaires sont majorées de 10 p. 100.

Les heures de nuit sont majorées de 50 p. 100.

Les ouvrières qui acceptent de faire des travaux qu'on avait jusqu'à présent réservés à des hommes, sont payées au tarif des ouvriers, c'est-à-dire :

	L'heure
Ouvrières de 6e cl. (début)	0 52
Ouvrières de 5e cl. (6 mois de service)	0 53
Ouvrières de 4e cl. (3 ans de service)	0 54

Ces dernières ouvrières, en tenant compte de la prime journalière de 50 centimes, obtiennent comme salaire de début, pour une journée de huit heures et demie, 4 fr. 92.

Elles bénéficient, pour les heures supplémentaires et les heures de nuit, d'une majoration indiquée plus haut.

Les ouvrières qui accepteraient ces emplois à la poudrerie de Saint-Médard pourraient être logées et nourries à l'établissement. Des cantonnements sont établis dans des conditions hygiéniques et confortables.

Le restaurant fonctionne sous la surveillance de la direction de l'établissement qu'il s'assurera de la qualité des repas.

Le prix de la pension est de 1 fr. 80 par jour pour la nourriture et de 20 centimes pour le logement. Une ouvrière peut donc se loger et se nourrir pour deux francs par jour et économiser la presque totalité du surplus de son salaire ; elle se constituera ainsi un petit pécule pendant son séjour à la poudrerie nationale.

Les ouvrières malades reçoivent gratuitement les soins médicaux dans une infirmerie spécialement aménagée.

Les ordres de transport nécessaires à ces ouvrières seront délivrés par les soins de l'administration de la guerre. Il n'y aura lieu de diriger, jusqu'à nouvel ordre, sur la poudrerie de Saint-Médard, que des ouvrières isolées, âgées de dix-huit ans au moins. Ces ouvrières devront produire un bulletin de naissance ou pièce correspondante, un certificat de bonne vie et mœurs, un extrait de casier judiciaire. Pour les réfugiées, ces pièces pourront être remplacées par un certificat du service des réfugiés ou du maire de la commune.

Toutefois, il sera tenu, dans chaque office public de placement, une liste des ouvrières de moins de 18 ans, des mères de famille qui ne peuvent se séparer de leurs enfants et des ménages.

Un état numérique des demandes de cette catégorie sera transmis, chaque semaine, au sous-secrétariat d'Etat de l'artillerie et des munitions. (Service ouvrier, 1re section).

Pour le moment, les premières ouvrières embauchées seront dirigées sur la poudrerie de Saint-Médard, mais le sous-secrétariat d'Etat fera connaître à bref délai la liste des autres établissements susceptibles d'embaucher de la main-d'œuvre féminine.

Il y aura donc lieu pour les offices publics de placement de tenir séparément un état des ouvrières qui, ne voulant pas aller à Saint-Médard, seraient disposées à travailler dans des établissements situés dans d'autres régions.

Les demandes d'emplois peuvent être adressées, soit au service ouvrier du sous-secrétariat d'Etat de l'artillerie, soit dans les offices publics de placement.

Nous serons reconnaissantes à nos lectrices et à nos lectrices des renseignements qu'elles voudront bien nous faire parvenir pour cette rubrique.

Les Livres

Journal d'une Parisienne pendant la Guerre, par la baronne Michaux.

L'auteur a cru devoir faire précéder son « journal » d'une courte préface où il s'excuse presque de son sujet auprès des contemporains. « J'ai pris ces notes peu intéressantes pour ceux qui vivent l'Epopée, avec l'espoir qu'elles serviront peut-être plus tard ». C'est là une modestie bien exagérée. N'avons-nous pas au contraire besoin de faire effort pour nous intéresser à autre chose qu'à l'épopée?

Ce livre a donc, de l'aveu de l'auteur, un caractère purement documentaire. Mais que ce mot n'évoque pas des paperasses rébarbatives. C'est une Parisienne qui parle enjouée, vibrante, prompte à la riposte et qui laisse comme son aïeule la marquise de Sévigné, « courir sa plume la bride sur le cou ». Et qui sait si ce n'est pas cela que rechercheront le plus les hommes de l'avenir, le reflet d'un grand événement général sur une vie particulière? Ainsi un tableautin résume toute une époque et la fait mieux connaître qu'un lourd in-folio de chronologie.

Alice Berthet.

COURRIER DES LECTEURS

Nous répondons ici aux lettres de nos abonnés. Pour toute réponse par poste prière de joindre un timbre.

Mlle Cuenoud. — Veuillez remercier Mme Siegfried, nous utiliserons prochainement son envoi.

Mme L. L., (Paris). — Oui, nous avons bien tout reçu. Nous allons nous occuper de ce cas très intéressant.

PETITES ANNONCES

Dame habitant joli quartier Neuilly, offrirait chambre meublée à dame seule ou officier.

11 h. à midi. Bussard 23, rue Hôtel de Ville, Neuilly.

La Maison des Etudiantes, 76, rue d'Assas, Paris, 6e arr., reçoit des dames et jeunes filles, de passage à Paris, pendant les congés de Noël et de Pâques.

Demander les conditions à la directrice Mlle Bonnet.

La Française, 17, rue de l'Annonciation répondra par l'envoi d'un journal ou d'une carte postale féministe, à toute carte militaire illustrée oblitérée d'un secteur.

Défaut de prononciation (zézaiement etc.), rapidement corrigés par Mme Gallis, professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris, 28, rue Vauquelin, Paris-V. 1017

ON DEMANDE appareil 6,5 × 9 ou 9 × 12 jumelle ou bloc-notes, avec très bon objectif. 1018

Maisons Recommandées

ALIMENTATION
pour Régime Diététique

FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison Bignon-Pariani. — Fondée en 18[illegible]
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc,
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIÈRE FANTA non alcoolisée
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-83

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet), Téléph. : Central 47-58.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thé — Maté
Varié de Hors-d'Œuvres
Livraisons Paris. — Expéditions Province

La gérante : Jane MISME.

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Molière.

ECOLE ROY

7 Rue LAgrange PARIS (Ve) 7

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.
Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES

DIXIEME ANNÉE. — [illegible]

ABONNEMENTS

FRANCE. . . . Un an. 6 [illegible]
ETRANGER . . . - 8 [illegible]

LE NUMÉRO :

FRANCE. . . . . 10 centim[illegible]
ETRANGER . . . . 15 —

Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Ce[illegible]

Les Femmes

Les femmes ont-elles enfin [illegible] qu'elles sont jusqu'à un certain [illegible] toutes solidaires les unes des [illegible] que par conséquent les honnêtes [illegible] mes ne peuvent pas se désintéresser [illegible] la réglementation de la prostitution [illegible] par l'Etat ou la Municipalité et [illegible] prétention d'organiser savamment [illegible] commerce du plaisir sans restrictions [illegible] tités?

Ont-elles compris que le principe [illegible] la réglementation de la prostitution [illegible] fait rejaillir sur toutes les femmes [illegible] le fait de la solidarité, la boue [illegible] enfonce les prostituées?

Lorsqu'elles acceptent ce [illegible] elles acceptent la boue.

Les honnêtes femmes et les [illegible] mères de famille ont-elles enfin [illegible] pris que jamais elles ne pouvaient [illegible] dans la société la place qui [illegible] due, tant qu'elles admettront [illegible] leront, par leur silence, le [illegible] que d'autres femmes puissent [illegible] ses hors la loi par la police [illegible] *que femmes et à cause de* [illegible] tandis que cette mise hors la [illegible] rait acceptée par aucun homme [illegible]

Si elles ne l'ont pas encore [illegible] c'est qu'un grand nombre d'entre [illegible] n'ont pas examiné le terrible [illegible] qui a été pendant bien longtemps [illegible] me réservé par les hommes [illegible] bude duquel ils défendaient avec [illegible] mes de s'intéresser.

Le problème est certes compliqué [illegible] difficile à résoudre, mais il est [illegible] pensable que les Françaises [illegible] car dans les pays où il a été [illegible] ne l'a été qu'avec l'aide des femmes [illegible]

Il faut que celles-ci apportent [illegible] étude à la fois leur indignation [illegible] des femmes traitées, parce que [illegible] mes, comme des animaux dont [illegible] me la valeur sanitaire, et leur [illegible] pitié pour des sœurs tombées [illegible] pas la force de protester et de [illegible] se relever.

Que cette idée révolte ou non [illegible] mière vue, il est certain que les [illegible] femmes sont les gardiennes [illegible] relles de celles qui ne le sont [illegible] qu'elles doivent employer leur [illegible] défendre la faiblesse même de [illegible] qui leur paraissent peu intéressantes [illegible] C'est la seule manière d'améliorer [illegible] état de choses absolument déplorable [illegible]

C'est en premier lieu, le devoir [illegible] honnêtes femmes, et en second [illegible] y va de leur intérêt et de celui [illegible] race, car elles ont à tenir compte [illegible] prophylaxie des terribles maladies [illegible] découlent du vice et qui menacent [illegible] famille et la population tout entière [illegible]

C'est en vue de répandre ces [illegible] déjà défendues depuis de longues [illegible] nées par une élite, c'est pour [illegible] pénétrer dans un grand cercle [illegible] bin qu'a été créée, au *Conseil [illegible] les Femmes Françaises, la Section [illegible] Unité de la morale et de la répression [illegible] de la traite des femmes* qui existe [illegible] déjà dans les Conseils nationaux [illegible] autres pays affiliés au Conseil [illegible] national.

Dans ses premières réunions [illegible] on a étudié le programme de [illegible] qu'elle se propose pour 1916-1[illegible] programme a été accepté par [illegible] lée statutaire du Conseil national [illegible]

Nous en donnons ici les grandes [illegible] nes.

— Etude des causes spéciales [illegible] ndue actuelle de la prostitution [illegible] ultant certainement en grande [illegible] e la guerre et des bouleversements [illegible] noraux et économiques qu'elle [illegible] e. Les mêmes faits tenant aux [illegible] auses, se sont produits à di[illegible] eprises dans l'histoire.

— Etude des moyens de lutte [illegible] prostitution et de remédier [illegible] reuses maladies spéciales [illegible] our la race, sans pourtant [illegible] emmes doivent jamais admettre [illegible] isse porter atteinte au point [illegible] oral de la liberté et de la justice [illegible] as accepter le principe de contrôle [illegible] ons aux femmes, lorsqu'elles [illegible] nt atteindre les hommes [illegible] es mêmes fautes.

Au point de vue de la réglementation [illegible] on de la prostitution, Mme [illegible] hlumberger, présidente de [illegible] ., a trouvé nécessaire d'écrire [illegible] ptomne, à M. Laurent, préfet [illegible] ce, la lettre suivante, car la [illegible] oit chaque fois prendre acte [illegible] sure qui met la femme [illegible] voit commun et la reléguer [illegible] n de la société.